

Mairie de **Loix**

Place du Marché - 17111 ILE DE RE

Tél : 05-46-29-01-06 Fax : 05-46-29-07-31 –  
contact@loix

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM



## Qu'est ce qu'un risque majeur ?

C'est une catastrophe qui de part sa gravité dépasse de loin les situations habituelles et dont la fréquence reste exceptionnelle.

Pour LOIX, le risque majeur identifié est **l'inondation par submersion marine**. Ceci du fait de la proximité de l'océan et de la faible altitude du village. Le village est également en **zone de sismicité 3**, à savoir risque modéré (sur une échelle de 1 à 5).

## Tous préparés pour faire face !

Le DICRIM est un document d'information pour nous guider en cas de catastrophe naturelle, d'évènement météorologique...

Mieux informés et mieux préparés, nous pouvons :

- mieux réagir et ainsi limiter autant que possible les dégâts.
- faciliter le travail des secours.
- faciliter le retour le plus rapide possible à la normale.

Tout en conservant notre sang froid et l'esprit de solidarité !

# En cas d'inondation, comment réagir ?

## AU PREALABLE

### Mieux se préparer pour éviter l'angoisse et l'inquiétude !

- Envisagez avec vos proches une possible coupure des moyens de communication. Prévenez-les que vous les contacterez dès que les communications seront rétablies.
- En cas de mauvaise météo et de coefficients de marées importants les transports en commun et bus scolaires pourront être annulés. Il peut être pertinent, si possible, d'envisager de garder les enfants à la maison et plus généralement de "regrouper" la famille.
- Repérez les zones culminantes, les lieux d'hébergement possibles et les itinéraires sûrs pour s'y rendre. Envisagez, si possible, plusieurs itinéraires.  
*Attention, les plaques d'égouts peuvent s'avérer très dangereuses en cas d'inondation. Il est conseillé de repérer celles existantes sur votre cheminement.*
- Préparez et aménagez des moyens pratiques pour fermer et obturer les entrées d'eau (portes, fenêtres, soupiraux, sans oublier les aérations et évacuations pour sèche-linge par exemple).  
*Attention aux volets roulants électriques : conserver toujours une issue manœuvrable "manuellement".  
Évitez les installations visant une parfaite étanchéité : la poussée de l'eau pourrait alors créer une pression générant des effondrements ou encore un "effet de vague".*
- **Préparez, vérifiez et tenez à jour votre "sac de mise en sécurité"**

# En cas d'inondation, comment réagir ?

## **EN CAS D'ALERTE**

### **L'alerte sera donnée par la Mairie en fonction des données transmises par la Préfecture et Météo France**

*(passage dans les rues avec sirène et haut-parleur expliquant le risque et les consignes  
et alerte par SMS si vous êtes enregistré à la mairie)*

- Prévenez éventuellement vos proches de possibles coupures de téléphone (ne soyez pas long, le réseau doit rester disponible pour les secours !)
- Renseignez vous sur la présence de vos voisins les plus proches
- Fermez et obturez les entrées d'eau possibles
- Placez hors d'eau vos meubles et objets précieux ainsi que les matières et produits dangereux ou polluants
- Mettre en hauteur si possible de l'eau potable, des vivres, les papiers, radios, piles, vêtements chauds, médicaments, lait et biberons des enfants....
- N'encombrez pas les rues et stationnez vos véhicules chez vous ou "sur les points hauts" (village artisanal, camping, Route du Grouin...) en ayant soin de ne pas gêner la circulation, les sorties de maisons (y compris fenêtres), les bornes incendie...
- **Gardez à proximité de vous ou sur vous votre "sac de mise en sécurité"**

# En cas d'inondation, comment réagir ?

## **PENDANT L'INONDATION**

- Informez-vous de la montée des eaux et des consignes données par radio et/ou par la Mairie
- N'essayez pas de rejoindre vos proches ni d'aller chercher les enfants à l'école : ils seront pris en charge par la Mairie
- **N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités ou si vous n'avez plus d'autre choix**
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité
- Ne téléphonez pas : les lignes doivent rester libres pour les secours
- **Ne vous engagez pas sur une route inondée (sauf extrême nécessité)**

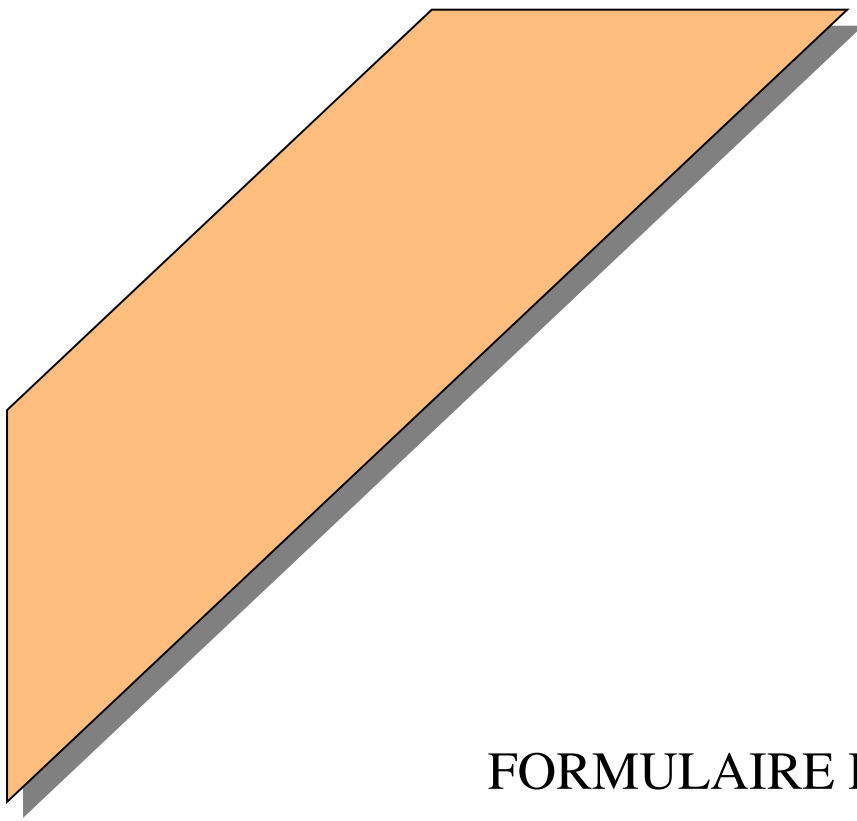
## **POINT DE REGROUPEMENT : COMPLEXE SPORTIF**

### **Village artisanal**

**La Mairie est également ouverte pour organiser et gérer les secours et le retour le plus rapide possible à la normale.**

## **ATTENTION : EVITEZ LE RISQUE INCENDIE**

**Si l'eau a atteint votre rue et votre maison,  
ne remettre l'électricité qu'une fois l'électricien passé pour  
vérifier l'installation.**



**FORMULAIRE DETACHABLE**

**ADHESION AU SERVICE GRATUIT D'ALERTE ET  
D'INFORMATION**

**A déposer ou renvoyer par courrier à la Mairie de Loix**

# FORMULAIRE D'ADHESION AU SERVICE D'ALERTE ET D'INFORMATION

Service gratuit d'alerte et d'information par envoi de messages SMS sur téléphone mobile ou message vocal sur téléphone fixe ou message par courriel à destination des administrés de la Commune de LOIX

Ce formulaire est à compléter si vous souhaitez bénéficier  
de ce service et à retourner à la Mairie.

*Les services de la Mairie sont à votre disposition pour toute question ou pour vous  
aider à remplir ce formulaire.*

CIVILITE

NOM

PRENOM

ADRESSE A LOIX

*Profession (vous pouvez si vous le souhaitez, nous communiquer votre profession, même si vous êtes retraité. Cette information peut nous aider, suivant vos disponibilités, à organiser aide et secours).*

Téléphone mobile

Téléphone fixe

Courriel (adresse mail)

Souhaite être informé (e) par  
(cocher les cases correspondant à votre choix)

message SMS sur mon mobile ou mon téléphone fixe

des alertes météo et plan d'urgence

des perturbations dans les services scolaires  
et périscolaires

j'accepte également d'être destinataire des annonces  
municipales (travaux en cours, évènements festifs, culturels et  
sportifs, bulletins d'information...)

En cas de changement de numéro ou de courriel, je m'engage à communiquer mes  
nouvelles coordonnées afin de continuer à bénéficier du service.

Je prends note que je peux me désabonner à tout moment, par simple lettre  
adressée à la Mairie.

Fait à

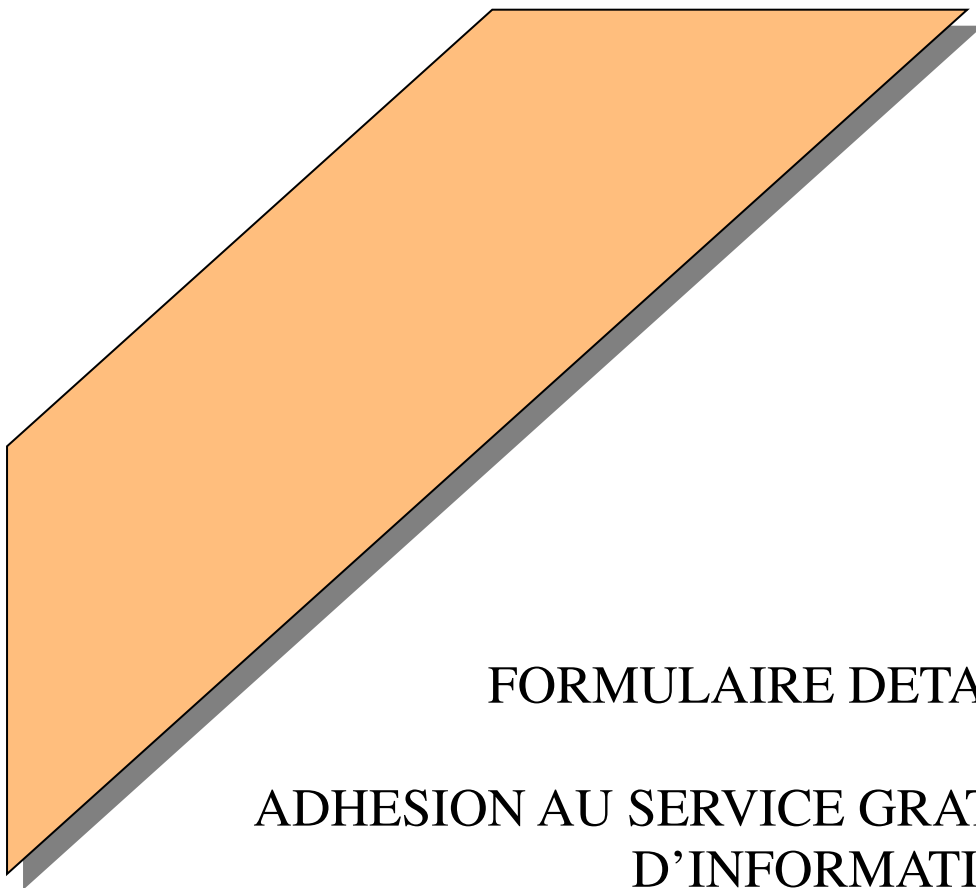
Le

Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'envoi de messages d'alerte et  
d'information par SMS ou message vocaux ou/et courriel. Conformément à la loi informatique et libertés du 6  
janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous  
concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Loix. Vous pouvez également, pour des raisons  
légitimes, vous opposer au traitement des données qui vous concernent.

*Récépissé de déclaration du traitement informatique auprès de la CNIL en date du 22 mars 2012.*

Ce service a une simple vocation à renforcer la diffusion de messages d'information ; il  
complète, en cas d'alerte, les consignes officielles qui pourraient être données par la Mairie en  
cas de crise. La Mairie n'est tenue à aucune obligation de résultat en ce qui concerne l'envoi ou  
la réception de messages et notamment en cas de défaut de fonctionnement des systèmes de  
télécommunication.



**FORMULAIRE DETACHABLE**

**ADHESION AU SERVICE GRATUIT D'ALERTE ET  
D'INFORMATION**



# En cas de **séisme**, comment se protéger ?

## **AU PREALABLE**

Aujourd'hui, il n'existe aucun moyen fiable de savoir où, quand et avec quelle puissance se produira un séisme.

La meilleure des protections consiste à être le mieux préparé possible qu'il s'agisse de la maison et des biens ou de nos réactions face au danger.

- Protéger sa maison et ses biens par exemple en renforçant l'accroche de la cheminée, des antennes TV et paraboles, en accrochant les meubles lourds et volumineux aux murs, en empêchant les équipements lourds de glisser ou de tomber, en ancrant solidement les équipements de cuisine et chauffe-eau, en installant des flexibles à la place des tuyaux d'arrivée d'eau, de gaz... ; privilégier les constructions parasismiques (y compris pour des extensions)...
- REPERER et CONNAITRE les points de coupure du gaz, eau et électricité
- REPERER un endroit où il serait possible de se mettre à l'abri et plus généralement préparer et tester un plan familial de mise en sûreté. **Préparez, vérifiez et tenez à jour et accessible votre "sac de mise en sécurité" pour toute la famille.**

# En cas de séisme, comment se protéger ?

## **PENDANT LE SEISME**

- **Si vous êtes à l'intérieur** : mettez vous à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide ; **ELOIGNEZ VOUS DES FENETRES**
- **Si vous êtes à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer ! Si vous êtes en voiture, ne sortez pas avant la fin de la secousse
- N'allumez pas de flamme

## **APRES LA PREMIERE SECOUSSE**

- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments car il peut y avoir d'autres secousses : les répliques. Emporter votre kit de mise en sécurité.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité. Ne pas allumer de flamme, ne pas fumer. Ne pas toucher les câbles tombés...
- Ne jamais pénétrer dans un bâtiment endommagé. S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.
- S'éloigner des côtes, même longtemps après : possibilité de tsunami...
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

**POINT DE REGROUPEMENT :**  
**COMPLEXE SPORTIF**

# RECOMMANDATIONS COMMUNES A TOUS LES RISQUES



## AU PREALABLE

- S'informer sur les risques encourus et des mesures préventives adoptées par la Commune
- Repérer les moyens de coupure d'eau, de gaz et d'électricité de votre domicile
- Repérer les itinéraires d'évacuation selon les scénarii (tempête, inondation, séisme, feu...)
- Localiser les endroits les plus sûrs pour être à l'abri
- Si vous avez des difficultés de déplacement, si vous êtes sous traitement médical assisté... faites vous recenser à la Mairie
- Prévoir à l'avance un **KIT DE MISE EN SECURITE** pour éviter de paniquer un cas de déclenchement d'un risque.

## EN CAS D'ALERTE

- Mettez vous à l'abri ; Écoutez la radio
- Suivez les consignes :
  - .N'allez pas chercher les enfants à l'école ; leur prise en charge est assurée par les autorités
  - .N'encombrez pas les lignes téléphoniques, elles doivent être libres pour les secours
  - .Laissez libres les voies de communication ainsi que les bornes incendie dégagées
  - .Coupez eau gaz et électricité.

# Kit de mise en sécurité

## Prévoir un sac pratique et étanche avec :

- Radio avec piles de rechange
- Lampe avec piles de rechange
- Eau potable et quelques vivres longue conservation et énergétiques
- Trousse de secours et médicaments indispensables ; les ordonnances médicales pour les personnes ayant un traitement en cours
- lait et biberons des enfants ; « doudou ».
- Couverture de survie / vêtements de rechange / petit nécessaire de toilette
- Copie des papiers importants (carte d'identité, livret de famille, permis de conduire, contrat d'assurance...)
- Argent...

### Fréquences radio

France Bleue 106.1

Alouette 90.2

Soleil de Ré 104.1

France Inter 93.3

France Info 105.5

Europe 1 104.7

RTL 104.3

### Numéros d'urgence

.Pompiers : 18 depuis un fixe ; 112  
depuis un portable

.Gendarmerie : 17

.Samu : 15

.Centre anti poison : 05-56-96-40-80

.SOS médecin : 08-26-46-15-15

.Hôpital St Martin : 05-46-09-20-01

.Hôpital La Rochelle : 05-46-45-50-50

.Mairie : 05-46-29-01-06

.Camping : 05-46-29-05-43

.Préfecture : 05-46-68-60-00